

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2800

présenté par

Mme Pompili, Mme Clapot, Mme Dupont, Mme Rilhac, M. Ledoux, Mme Rixain, M. Fait,
M. Pellerin, M. Vojetta, M. Zulesi et Mme Tiegna

ARTICLE 16 OCTIES A

Après la première phrase de cet article, insérer la phrase suivante :

« Ce rapport doit notamment porter sur les impacts de cette technologie sur la biodiversité, y compris les impacts cumulés en cas d'implantation de plusieurs installations sur un même site. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il importe que le rapport prévu inclut bien la question des impacts sur la biodiversité et ne se limite pas aux impacts des hydroliennes isolées mais inclut bien les impacts des « fermes d'hydroliennes », notamment vis à vis des espèces migratrices et en particulier de l'anguille.

Cet amendement a été proposé par France nature environnement.